

ble de voir le conseil municipal de la ville de Paris servir d'organe à ces sentiments, et se faire entre la Prusse et le peuple qu'elle a châté l'ange de la réconciliation. Croyez, messieurs, que mon impérial maître sera sensible, comme il doit, à l'intention ingénieusement dédicatoire que vous a proposée, au lendemain de Verrh et de Sedan, à célébrer la fête solennelle du Français sans préjugés qui chanta vingt fois, en prose et en vers, la victoire de son auguste ancêtre à Rosbach, en le félicitant d'avoir taillé desroupiers aux soldats du roi tré-chrétien et de leurs dérivés.

« Voltaire, messieurs, s'écriait un jour : « Que Paris est bête ! » Il a appelé Paris « une basse-cour composée de coqs d'Inde et de perroquets » ; ses compatriotes « la chiasse du genre humain, ... un peuple de exagérations et de tirées ». Ce sont là des exagérations regrettables, et vous nous rendez cette justice que, même au plus fort de la guerre, nous ne sommes jamais allés aussi loin. Or, en disant les mêmes choses, être au moins plus poli. Mais je sais faire la part des métaphores poétiques. Il a été plus raisonnable et plus mesuré en disant à son roi, comme il appelait notre grand Frédéric :

« Vous avez le double plaisir
Et de nous vaincre et de nous plaire.

« C'est là véritablement notre ambition, messieurs. Nous vaincre, c'est fait, mais vous plaire, nous n'espérons pas y arriver si tôt. Je vois avec bonheur qu'on vous avait calomniés en vous dénonçant comme des irréconciliables. Engagez vos compatriotes, messieurs, à bien méditer la maxime suivante de votre grand écrivain : « L'uniforme prussien ne doit servir qu'à faire mettre à genoux les Welches : » et celle-ci encore :
« Chaque temple à son tour a régné sur la terre ;
Le siècle de la Prusse est à la fin venu.

« Voltaire, écrivait cela longtemps avant Sedan et le traité de Versailles. Il écrivait encore au grand Frédéric : « Le Français sont tous Prussiens, » et : « Paris est, je crois, votre capitale, » quoique le grand Frédéric ne fût point entré à Paris. Qu'aurait-il dit aujourd'hui ? Quand vos concitoyens seront bien convaincus de la vérité de ces aphorismes, ils auront fait un grand pas dans la voie de la sagesse. Le centenaire de Voltaire n'est-il d'autre but et d'autre résultat que de rabattre leur jactance ordinaire et de leur apprendre à ne point s'estimer plus haut qu'il ne convient, ce serait une œuvre pie, digne de l'approbation que la Prusse vous offre par ma bouche.

« J'aurai l'honneur, messieurs, de proposer au Reichstag le vote d'un crédit pour concourir à l'éclat de cette belle fête internationale.

« Docteur HERMAN BIERTRINKER.
Pour copie conforme (ou peu s'en faut).
BERNADILLE.

CHRONIQUE

Nous trouvons dans l'Univers, une lettre adressée à ce journal par M. Maurice, curé-doyen de Locminé, lettre qui prouve avec quel soin, quelle conscience et quelle impartialité a été conduite l'enquête sur l'élection de M. de Mun. Le rapport de M. Turquet a inopinément la conduite tenue par M. l'abbé Roussel, vicaire à Locminé. Or, M. l'abbé Roussel n'a jamais été vicaire à Locminé :

« Aucune preuve de l'attention scrupuleuse avec laquelle cette affaire a été conduite : M. l'abbé Roussel, que le rapport place vicaire à Locminé, n'a jamais exercé cette parole les fonctions du saint ministère.

Pour une enquête bien faite, voilà une enquête bien faite.

La Défense a trouvé, dans un journal de Bordeaux, la liste suivante des fautes accordées depuis le 4 septembre à la famille de M. Ricard, pour laquelle on demande aujourd'hui une pension :
Depuis le 4 septembre, le père de M. Ricard, en retraite depuis quinze ans, qui n'avait jamais été porté pour la croix, a été à l'improviste et à la surprise générale, nommé chevalier de la Légion d'honneur.
Le frère aîné de M. Ricard était contrôleur des contributions de la Rochelle ; il est promu subitement inspecteur, contrairement à toutes les règles de l'avancement, alors qu'il n'y avait point droit.
Son frère cadet était avoué, petit avoué sans clientèle ; au lendemain du 4 septembre, il fut nommé procureur de la République à La Rochelle.
M. Ricard avait de plus un beau-frère percepteur de 4^e classe sous l'Empire ; il est maintenant percepteur de 1^{re} classe à Bordeaux, et cette perception vaut de quinze à dix-huit mille francs.
Deux cousins de M. Ricard, — avocats sans cause, — ont été nommés juges à Niort.
Enfin un oncle de M. Ricard, lieutenant-colonel en retraite, a reçu, pour sa part, une croix particulière.

LETTE DE PARIS

Correspondance particulière du Journal de Roubaix.

Paris, mardi 27 juin.
Ce n'est plus un jour sur deux que la Chambre des députés veut maintenant consacrer ses séances publiques, c'est seulement un jour sur trois. En effet, après avoir, hier, validé les élections de MM. Loustalot et Maillé, la Chambre a décidé qu'elle ne tiendrait pas de séance avant jeudi. Autant vaudrait qu'elle prit fin de suite ses vacances.

Les deux députés validés, hier, avaient été élus en remplacement de MM. De Caréhan et Fairé, invalidés ; comme ils sont républicains la majorité n'a pas voulu tenir compte des motifs d'invalidation qui aurait suffi pour faire annuler plusieurs élections conservatrices. Il sera dit que la Chambre des députés a, par système, validé toutes les élections républicaines sans aucune exception.

Pourtant ce n'étaient pas ces débats qui préoccupaient le plus les députés, hier, à Versailles ; on ne causait guère que de la loi municipale, de la complaisance de la commission à l'égard du gouvernement et de la nécessité pour les députés républicains de tenir leurs promesses vis-à-vis de leurs électeurs, en rendant aux conseils municipaux le droit de élire les maires et adjoints. Les radicaux et les républicains modérés sont partagés entre la crainte d'affaiblir le ministère et l'abandon de leurs anciennes revendications. Tout cela finira évidemment par une transaction.

Une pension de 6,000 francs vient d'être votée en faveur de la veuve de M. Ricard, ministre de l'Intérieur. Quelques députés se proposent de demander une pension de même somme pour la veuve de M. de Goulard, qui fut trois fois ministre et qui prit une part active aux dernières négociations financières avec l'Allemagne. Certes M. de Goulard avait rendu à son pays des services plus importants que ceux de M. Ricard dont la capacité est restée contestée, et sa veuve est loin d'être dans une position de fortune aussi aisée que celle de Mme veuve Ricard. En outre M. Ricard avait eu soin de pourvoir à l'avancement de tous les siens qui sont aujourd'hui munis d'excellentes situations.

Un journal du matin publie une lettre d'un de ses abonnés qui commence ainsi : « J'ai de la Serbie plein le dos ; et vous ? » Voilà certes un abonné bien susceptible. Il en a déjà de la Serbie et la Serbie n'est pas encore partie en guerre ; que sera-ce donc dans huit jours, dans quinze jours, quand la guerre sera commencée entre Serbes ou plutôt entre Slaves et Turcs. Vous pouvez voir en effet que les dépêches ne prédisent guère le maintien de la paix, et le langage de lord Derby, répondant aux questions qui lui ont été adressées dans le Parlement, prouve assez qu'il ne faut pas compter sur une solution pacifique des affaires d'Orient.

Le ministre de la guerre, que plusieurs journaux vont voyager en province, n'a pas quitté Paris, et il ne se rendra à Contereville qu'après la clôture de la session.

Rien ne sera décidé avant la semaine prochaine en ce qui concerne la loi de l'enseignement ; en effet il n'y aura pas de séance du Sénat avant le 3 juillet : c'est seulement alors qu'on saura ce que propose la commission et si elle se résout à une discussion immédiate. En tout cas et quand même la discussion serait ajournée jusqu'après les vacances, le ministre de l'instruction publique ne constituerait pas les jurys mixtes et par conséquent la loi votée par l'Assemblée nationale ne recevrait pas une première application.

La chaleur commence à faire des vides à la Bourse et quelques gros spéculateurs n'ont pas voulu attendre la liquidation de fin de mois pour aller planter leurs choux ou faire une saison dans quelque station thermale. Le marché est peu animé ; les cours se modifient peu : le 3 %, à 68,25 ; le 5 %, à 105,75 ; le Turc à 12,25 ; L'Italien à 73,40 et 73,45.

ÉTRANGER

L'Assassinat des ministres ottomans.

On a déjà donné le récit de la scène de l'assassinat des ministres ottomans, mais l'Agence Havas a reçu de son correspondant de Constantinople un compte rendu de ces événements dans lequel se trouvent des détails connus et fort caractéristiques. Voici d'abord quelques détails sur l'assassin.

Hasan bey, le triste héros de cette sombre aventure, était un Circassien, officier dans l'armée turque. Il y a à peu près quatre ans qu'il était sorti de Pécole militaire avec le grade de sous-lieutenant et qu'il avait été attaché au conseil du séraskier en qualité d'officier d'ordonnance. Une de ses sœurs par parenté, morte il y a quelques jours, était la troisième femme de feu Abdul-Aziz. Une autre sœur à lui est mariée à un Circassien, général dans l'armée turque et appelé Atch-Méhéméd Pacha. Atch, qui veut dire en turc « feu » est un surnom que Mehéméd pacha s'est acquis par la violence et la hardiesse de son caractère. Après être resté quelque temps au séraskier, Hasan bey était entré avec le grade de lieutenant dans la garde impériale. Dans ses congés, il s'était successivement rendu à Ismid et à Rodosa, où il avait fomenté des troubles graves parmi les colonies de Circassiens. Arrêté de ce chef et conduit à Constantinople, il y avait subi un mois de cachot. Signifié à ses supérieurs pour sa mauvaise conduite, il était surveillé de très près, quand, par ses relations avec le palais, il s'était fait nommer dans ces derniers temps capitaine et aide de camp du prince impérial Youssouf Izzeddin Effendi, qui commandait la garde. A peine âgé d'une trentaine d'années, d'un extérieur agréable et d'une figure particulièrement énergique, Hasan bey était d'une force surprenante dans le maniement des armes. On le citait surtout pour son adresse au tir et il donnait au prince Youssouf Izzeddin des leçons de tir au pistolet.

La correspondance de l'Agence Havas donne ensuite de minutieux renseignements sur les allées et venues d'Hasan dans la journée du crime. Elle cite notamment un fait qui tend à prouver que Hussein-Avni était véritablement le seul ministre menacé.

Dès qu'il est libre, Hasan bey va tout droit du séraskier à l'embarcadere de Sirkeci Iskeleli, se jette dans un caïk et se fait conduire à Scutari, de l'autre côté du Bosphore où il débarque à une échelle voisine du Yali de Hussein-Avni-Pacha. Vêtu de son uniforme, portant les aiguillettes d'aide de camp et sa capote d'ordonnance, il se rend par terre au Yali du Séraskier et demande à être introduit auprès de lui. Les gens de Hussein-Avni pacha qui ne reconnaissent rien et qui reconduisent dans ce vieux l'ex aide de camp du prince Youssouf Izzeddin, orent devoir l'informer que leur maître n'est point rentré et qu'il passe une grande partie de la soirée à Stamboul, chez Midhat pacha, où il y a un conseil extraordinaire des ministres.

C'est alors qu'Hasan se rend à la maison de Midhat. Les serviteurs s'opposent à ce qu'il entre dans la salle où se trouvent les ministres ; mais Hasan use de subterfuge et réussit à éloigner les domestiques.

A peine Salim-Pacha disparaît-il au détour de l'escalier, qu'Hasan bey ouvre précipitamment la porte du conseil. Debout derrière cette porte, Midhat-Pacha dit à un secrétaire le protocole. Hussein-Avni-Pacha était assis en face, au coin d'un divan, et Reschid-Pacha, le ministre des affaires étrangères, était à côté de lui. Le grand-vizir se tenait à l'autre coin du même divan, en l'autour d'une grande table ovale étaient assis le ministre de la marine, Ahmed-Pacha-Kaiserly, Djerdid-Pacha, Youssouf-Pacha, Haset-Pacha, qui tous examinaient des papiers. Hasan bey se précipite dans le salon, un revolver à la main, et va droit à Hussein-Avni-Pach, qui, en le voyant entrer, mit la main dans sa poche pour en tirer, lui aussi, un revolver dont il était armé. Mais Hasan bey ne lui laissa pas le temps ; prompt comme l'éclair, il lui cria : « Séraskier, d'avance ! » Ce qui veut dire : « Séraskier, pas de résistance ! » et lui décharge son arme presque à bout portant. La balle atteint le séraskier en pleine poitrine, un peu au-dessus du sein gauche. Pendant que Rachid-Pacha éprouve un saisissement qui le cloue à la place qu'il occupe, Ahmed-Kaiserly se jette sur le meurtrier qu'il saisit par derrière.

Mais Hasan bey n'a pas un revolver. Il a sous sa capote tout un arsenal. Il en tire un yatagan avec lequel, par dessus son épaule, il porte trois coups au ministre de la marine, un à l'épaule, un à la tempe gauche, le troisième au bras. Le grand-vizir et les autres témoins de cette horrible scène ont à peine le temps de se réfugier dans un salon contigu dont ils barricadent les portes. Midhat-Pacha court chercher des armes. Un de serviteurs de Midhat accourt le premier au secours d'Ahmed-Pacha. Celui-ci qui perdait déjà son sang, lâche l'assassin et va rejoindre ses collègues dans le salon voisin. Quoique mortellement blessé, le malheureux Hussein-Avni se traîne jusqu'à la porte du salon ; là il s'affaisse et son sanglante ennemi s'acharne sur lui à coups de yatagan, après avoir étendu d'un coup de yatagan, sur le parquet, le serviteur qui veut de sauver le ministre de la marine d'une mort certaine. Le séraskier était achevé. En se roulant sur son cadavre avec des cris de rage, son sauvage assassin sent un revolver dans une des poches de sa victime. Il s'en empare et rentre dans le salon le revolver à la main. Il double tour. C'est alors que, apercevant l'infortuné Rachid-Pacha, à moitié évanoui par la peur, il lui envoie au milieu du front une balle qui le laisse moitié inanimé. — « Pourquoi te trouves-tu là, toi ? » lui crie-t-il. Puis il saisit une chaise avec laquelle il brise les lustres, les candélabres, renverse et brise les meubles et veut forcer la porte du salon où se trouvent les autres ministres. Ne pouvant pas la faire céder, il la crible de ses balles. Celles-ci la traversent et vont se loger dans la boiserie des fenêtres du côté opposé, mais fort heureusement sans atteindre personne.

« Que fais-tu, malheureux ! crie le grand-vizir ! — A vous, je ne vous veux aucun mal, Ouvrez, ouvrez, vociférait l'assassin. » A ce moment-là, Cheekhri bey, aide de camp du ministre de la marine, vient faire passer les ministres par un escalier dérobé dans les appartements du basem. Il dégage la porte barricadée.

Le correspondant explique ici que le jugement et l'exécution n'ont été si prompts que parce qu'Hasan avait reçu, dans la lutte, des blessures mortelles.

BULLETIN ÉCONOMIQUE

Exposition universelle de 1878.

Dans la séance d'avant-hier, M. Teisserenc de Bort, ministre des travaux publics, a déposé sur le bureau de la Chambre des députés un projet de loi tendant à autoriser l'ouverture de l'exposition universelle de 1878. Ce projet ne demande aucun crédit pour les travaux de l'Exposition, il se borne à réclamer une autorisation. Le gouvernement, d'une part, n'a pas voulu altérer l'économie du budget par une demande de crédit supplémentaire, et de l'autre, il a calculé que le mouvement des voyageurs donnerait à l'Etat un surcroît de ressources — par l'impôt sur les transports — suffisant pour couvrir les frais d'installation. On estime à 15 millions au moins la plus value de cet impôt. Les autres taxes indirectes ne manqueraient pas d'ailleurs de donner aussi de notables excédants de revenus. Quant aux avances de fonds, elles seraient faites aux entrepreneurs par la Banque de France, avec l'autorisation du gouvernement. Le conseil des ministres auquel ce projet avait été soumis, hier, l'avait préalablement adopté.

Roubaix-Tourcoing

ET LE NORD DE LA FRANCE

Dans le scrutin sur la déclaration d'urgence pour le projet de loi concernant la concession d'une pension à la veuve de M. Ricard, les votes des députés du Nord se sont répartis ainsi :

Nombre de votants	402
Pour l'adoption	263
Contre	139

Ont voté contre : MM. Georges Brames, Laurent, Plichon, Des Rotours.
Se sont abstenus : MM. Mention, Léon Renard, Trystram.
Les autres députés ont voté pour la concession de la pension.

Dans la séance du 26 juin, M. Kolb-Bernard a déposé sur le bureau Sénat des pétitions d'habitants des communes de Millam, Arneke, Saint-Sylvestre-Cappel, Emmerin, Cappel-Brouck (Nord) ; des pétitions d'habitants de Lille (Nord) ; et d'autres pétitions venues de diverses localités de l'Aisne et du Pas-de-Calais.

La circulaire du ministre rappelle que les jeunes gens placés par l'élevation de leur numéro de tirage au sort dans la deuxième portion du contingent ne peuvent devancer l'appel sans renoncer, et sans mentionner dans leur demande qu'ils renoncent, au bénéfice de cette situation, c'est-à-dire qu'ils

acceptent « tout le temps de service imposé aux hommes de la première portion du contingent. » Ils ont, en revanche, l'avantage de pouvoir choisir leur corps sans autre condition que d'avoir les aptitudes physiques exigées et de justifier du consentement du chef de corps. Mais leur demande de devancement d'appel aura de suite, c'est-à-dire ils ne pourront être mis en route, que si la classe à laquelle ils appartiennent n'est encore au moins une année à passer dans l'armée active. Les jeunes gens inscrits sur la deuxième partie de la liste du contingent, qui renoncent au bénéfice de la dispense et demandent à entrer dans les rangs de l'armée, ne peuvent être incorporés autrement que par voie de devancement d'appel.

Le ministre de la guerre vient de décider que le prochain appel des engagés conditionnels d'un an aurait lieu le 8 novembre 1876, les diverses opérations qui se rapportent à cet appel seront effectuées de la manière et aux dates

Les candidats au volontariat d'un an, soit qu'ils se présentent comme bacheliers ou élèves des écoles, soit qu'ils aient à subir l'examen prescrit, doivent adresser, le 4^{er} juillet au 31 août, une demande au préfet du département où ils désirent s'engager.

Les demandes déposées par les candidats seront inscrites, avec les divers renseignements qu'ils devront donner les candidats, sur un registre ouvert à cet effet.

Il sera délivré à chaque candidat un récépissé du dépôt de sa demande.

Les demandes d'admission au volontariat doivent être faites sur papier timbré.

Chaque candidat devra écrire et signer sa demande, dans laquelle il indiquera ses nom et prénoms, l'endroit et la date de sa naissance, le lieu de son domicile et celui de sa résidence, sa profession, l'arme dans laquelle il demande à servir.

La demande devra en outre mentionner le titre qui lui donne droit à l'engagement.

Ceux de jeunes gens qui demandent à subir l'examen professionnel auront à déposer, avant la date du 31 août, les pièces dont la production est exigée pour leur permettre de se présenter à l'examen.

Ces pièces comprennent :

- 1^o L'acte de naissance ;
- 2^o S'il a moins de vingt ans, le consentement de ses père, mère ou tuteur, ce dernier dûment autorisé par une délibération du conseil de famille.
- 3^o Le certificat d'acceptation délivré par le commandant du recrutement (à Paris, rue Saint-Dominique, 147), à l'effet de constater leur aptitude physique au service militaire.

On prépare discrètement au ministère de la justice, écrit un journal de Paris, un remaniement général des juges-de-Paix analogue à celui qui vient d'être fait dans le personnel des préfetures et des sous-préfetures.

Un incendie s'est déclaré, hier vers trois heures de l'après-midi, chez un boulanger de Croix, M. Ottevaere, habitant rue du Boulevard, au hameau du Crêchet.

Le feu a éclaté dans une écurie contiguë au four.

L'écurie, la boulangerie, quelques hangars ont été la proie des flammes ; mais le corps de logis n'a pas été atteint.

Les pompiers de Croix et ceux de l'établissement Holden ont uni leurs efforts pour combattre le fléau qui menaçait de prendre de grandes proportions ; le hameau du Crêchet étant composé d'anciennes constructions très-propres à l'alimenter largement.

Les pertes sont évaluées à 2,000 francs.

Deux jeunes gens ont été arrêtés, hier, pour outrage public aux mœurs.

C'est un jeune homme et une jeune fille Alfred D... mécanicien et Augustine D... soigneuse. Le mécanicien surpris par les agents s'est rebellé avec une extrême violence.

Un tisserand nommé L... a tenté de se suicider, hier matin, dans son domicile, aux Trois-Points.

L... est âgé d'une trentaine d'années, et marié avec une veuve qui a une fille de 16 ans.

L... avait eu une scène violente avec sa femme, au sujet de la jeune fille.

A la suite de cette querelle il résolut de mettre fin à ses jours, et se rendit pour cela au grenier, où il se passa la corde au cou.

L... était à toute extrémité, quand un de ses voisins arriva, et coupa la corde. Revenu à lui, notre homme promit de ne plus recommencer, et parut même, très-effrayé de son action.

Un rassemblement assez considérable s'était formé, avant-hier soir, vers 9 heures et demie, devant le Café de Foy, boulevard de Paris.

Deux comédiens après s'être agités

d'injures fort, s'étaient empoignées encore plus fort, et les coups de poings roulaient en cadence et réciproques.

Cette violence querelle s'était produite à propos d'un chien.

Nous avons annoncé, il y a quelques jours, le grand festival que la Musique Municipale de Wattevels donnera, le dimanche 16 juillet prochain.

Cette fête ne laissera pas d'être brillante. Le grand nombre de sociétés musicales qui y prendront part témoigne assez de l'importance et de l'éclat que ses organisateurs veulent lui donner.

Aux sociétés musicales qui y figurent, nous devons ajouter, et d'autres, la Grande-Harmonie.

Félicitons la Musique Municipale de Wattevels qui a pris l'initiative de cette fête, et qui l'a surtout disposée d'une manière variée, de façon à lui donner le plus d'attrait possible. Nous ne doutons pas que le succès ne vienne, de lui-même, remercier et récompenser ses efforts dignes de la plus sympathique appréciation.

La Municipalité de Wattevels, acquiesce de grand cœur à cette fête, dont la Musique Municipale, cependant, est seule l'organisatrice et qui retombe à sa charge entièrement. Mais, il est incontestable, que par la suite l'Administration Municipale, voyant le succès de ces réjouissances périodiques s'en fera le moteur ; et y prendra une plus large place.

On lit dans la Gazette de Tourcoing :

Dimanche, M. le maire, a procédé à l'installation des membres des Prud'hommes, nommés lors de l'élection des 9 et 10 avril dernier et qui sont : MM. Lemaire-Cauliez, Pollet-Duriez, Masure-Lorthois, Lorthoit-Peenaert, Patrons ; Henri Jouvenel, Aimable Rigonnier et Alfred Vanzuyt, ouvriers.

Après la lecture et la signature du procès-verbal, M. L. Bernard, président du Conseil des Prud'hommes, a prononcé le discours suivant :

MESSIEURS,

Permettez-moi de profiter de l'installation des membres de notre Conseil, nommés aux élections des 9 et 10 avril dernier, pour vous adresser quelques mots et vous parler un peu de notre institution.

Je souhaite d'abord la bienvenue à nos nouveaux membres, et je ne cache pas ma satisfaction de les voir entrer dans notre Conseil. Je remercie les électeurs de leur bon choix.

Je suis heureux que les suffrages de nos concitoyens nous aient rendu la plupart de nos membres sortants dont nous avons pu si souvent apprécier les mérites. Qu'ils voient dans cette réélection la récompense de leurs services.

Un souvenir maintenant à ceux qui nous ont quittés. C'est la mort ou le changement de position qui nous les ont enlevés. Qu'ils reçoivent ici nos remerciements pour leur concours si dévoué et pour les services rendus.

Le mandat dont vous êtes investis, Messieurs, est honorable à plus d'un titre.

Quoi de plus honorable, en effet, que de voir vos concitoyens vous donner eux-mêmes le droit de juger leurs différends ! Est-il plus grande marque d'estime et de confiance ?

Et ce droit d'exercer cette magistrature toute paternelle qui caractérise notre institution, magistrature professionnelle, où le bon sens, appuyé sur la raison, la pratique et les usages du pays, étant notre principal guide, nous permet d'attaquer les questions de front, sans crainte de nous perdre dans ce labyrinthe de lois où il est si facile de s'égarer.

Et cette noble mission qui consiste avant tout à concilier les patrons et les ouvriers, pour leur éviter les ennuis d'un jugement ; car, ne l'oubliez jamais, Messieurs, la conciliation est notre premier devoir. Tous vos efforts doivent tendre à ce but, et pour y arriver, vous devez employer tous les moyens que la bienveillance, la justice et l'équité vous inspirent. Chaque fois que vous réussirez, vous aurez la satisfaction de voir les parties, se présentant ennemis devant vous, vous quitter reconciliés et amis : Ce sera votre première récompense. Si vous ne réussissez pas, eh ! bien, le condamné lui-même n'aura pas le courage de vous le reprocher, car il se rappellera vos efforts pour lui éviter une condamnation, et il ne vous en estimera que davantage.

Oui, Messieurs, je vous le répète, votre mandat est noble et honorable. Il est une chose que je ne puis m'empêcher de mettre en évidence ; et je m'en fais un devoir en cette circonstance.

C'est, cet esprit de corps, cet étonnement de vues, ces ressentiments d'estime réciproque qui ont toujours uni les Prud'hommes patrons et les Prud'hommes ouvriers de notre Conseil.

Ces rapports, qui font mon admiration, que je constate depuis plus de 20 ans ! Laissez-moi vous en adresser aujourd'hui mes plus cordiales félicitations et mes plus sympathiques remerciements.

C'est dire à nos nouveaux membres, qu'ils rencontreront chez nous, non seulement des collègues, mais des amis ; et puisqu'ils veulent bien nous apporter leur généreux concours, qu'ils ne permettent

de leur demander d'y ajouter sans leur amitié.

Ces paroles ont trouvé le plus-sympathique écho, au sein de l'assistance, composée de tous les membres du Conseil qui avaient tenu à assister à cette séance extraordinaire.

La musique de Bondue s'est passée lundi à Tourcoing, vers 7 heures du soir, et a exécuté un morceau devant l'hôtel du Cygne, où elle s'est arrêtée un instant. Elle a assisté, à 8 heures 25 ; au concours qui a eu lieu à Denain et y a obtenu le 1^{er} prix d'exécution, le 1^{er} prix de soli et le 1^{er} prix de solo à l'unanimité. Les plus vives félicitations ont été adressées à M. Courbe, saxophone-alto, pour sa belle exécution.

A propos de l'incendie qui a éclaté dans l'établissement à Dubrule, rue de Guisnes, à Tourcoing, (et non, rue de Lille, comme on us l'a fait dire une faute typographique), on nous signale particulièrement la conduite du caporal pompier Leman.

M. Leman, arrivé le premier sur le lieu du sinistre, et alarmé des vastes proportions que menaçait de prendre l'incendie, s'élança courageusement sur le toit du bâtiment, à l'endroit même où la flamme était dans toute sa force. De cette position, il attaqua vigoureusement le foyer, et le circonscrivit, et en empêcha les progrès, pendant que ses compagnons organisaient les secours.

C'est grâce à l'intrépidité et au sang-froid du caporal Leman que l'incendie fut vite réduit à néant.

Nos en tiens félicitations à ce courageux cito yen.

On annonce que M^{me} Bataillé, mère de l'évêque d'Amiens, est très-dangereusement malade à Douai. Le prélat s'est rendu en toute hâte auprès d'elle.

Le Prévogateur rapporte un fait regrettable :

« Avant-hier matin (lundi), vers onze heures, de ux enfants de dix à onze ans, élèves du collège des Jésuites, revenant tranquillement de la classe, chez leurs parents, passaient sur le boulevard Vauban, en face du Café de l'Europe. Sur le trottoir, étaient installés bon nombre de consommateurs qui dégustaient l'absinthe de la fête de Lille ; auprès des buveurs se trouvaient six grands lycéens sur qui l'uniforme bleu des élèves des Jésuites fit l'effet de la couleur rouge sur les diadèmes ; nos six braves s'élançèrent sans autre raison, sur les deux enfants et les frappèrent violemment ; l'une des victimes eut s'esquiver malgré une forte contusion provenant d'un coup de pied ; l'autre s'enfuit jusqu'à la rue Falou, toujours battu, toujours courant ; là, à bout de force, transi de peur, il tombe sous les coups, et les six braves frappent l'enfant avec un courage que certains Prussiens enussent envié. Heureusement, deux passants indignés mirent fin à cette scène sauvage.

« Les vaillants agresseurs courent encore : deux d'entre eux cependant portent une blessure à la main ; car, dans leur acharnement, ils avaient frappé sur le couvert et le couteau de table que l'élève des Jésuites rapportait ce jour-là dans son sac de livres.

« Nous publions ces indications, afin que l'enquête commencée par la police puisse obtenir plus facilement des témoignages, et aboutir à la découverte des précoces livres... frappeurs. »

Au commencement de la saison d'éte nous rappelons que pour empêcher les mouches de tourmenter les chevaux, il suffit de mettre, à l'aide d'un pinceau ou d'une barbe de plume, une ou deux gouttes d'huile de cade dans la queue de l'oreille de ces animaux. Il suffit de faire cette application une fois par semaine. Pour cela, il faut avoir pour cinq centimes de cette substance par cheval, pour toute la saison.

L'incendie de la filature de MM. Lejeunier et C^o, de Fournies, que nous avons signalé dans notre dernier numéro, est généralement attribué à la malveillance. Les membres du parquet d'Avènes et le juge d'instruction sont transportés samedi matin à Fournies et ont ouvert une enquête dont nous ignorons le résultat.

Les pertes sont énormes, d'après l'Observateur d'Avènes, et se monteraient à 600,000 fr. suivant les uns, à 800,000 fr. suivant les autres.

L'établissement était assuré pour 475,000 fr. seulement sur deux compagnies la Générale et la Nationale.

Un attentat à la pudeur avec violence a été commis le 20 de ce mois à Obanin sur une enfant de douze ans.

L'auteur de cet attentat, le nommé Ledieu, ouvrier à Trélon, a été arrêté et écroué en la maison d'arrêt d'Avènes.

Une tentative de viol a également été commise dans la commune de Bettignies sur une enfant de onze ans. L'auteur de ce crime, Ghislain Desaint, est en fuite.

Un enfant de deux ans et trois mois, Elie Hourdain, à Denain, est tombé samedi dans le fossé du parc de M. Lebrat et on a été retiré sans vie. Il avait la tête enfoncée dans la vase et les pieds posés sur le talus.

On suppose que cet enfant est tombé en voulant passer sous la barre du garde-fou.

Un ouvrier, âgé de 55 ans, F. Deledicq, s'est pendu le 24 de ce mois dans le clocher de l'église du Quenoy, au-dessous de l'horloge. Il n'y avait pas de réparations à exécuter, et